

Chapitre **3**



Du Marché commun à l'Union monétaire

En mai 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe est en ruine. La crainte qu'un tel drame ne se reproduise inspire aux hommes politiques l'idée d'une union entre États européens.

1950 _____ La Déclaration Schuman

Le 9 mai 1950, cinq ans après la fin de la guerre, la France prend une initiative qui s'avérera historique. Le ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman, propose la mise en commun de la production de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne.

Cette production sera placée sous une haute autorité supranationale.

C'est en souvenir de ce jour que le 9 mai est devenu officiellement la journée de l'Europe. Les pays du Benelux et l'Italie se rallient à cette proposition.

En signant le traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) le 18 avril 1951, ces six pays forment l'Europe des Six.



Signature du traité de Paris instituant la CECA le 18 avril 1951.

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.

(...) L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre (...).

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une haute autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix. »

Extrait de la déclaration de Robert Schuman pour une haute autorité européenne du charbon et de l'acier (9 mai 1950)

L'EUROPE DE 1950 À 2012

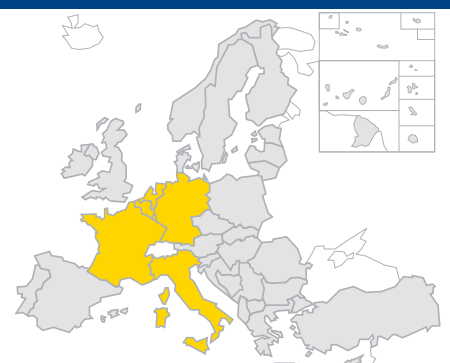
Benelux (1944)



Robert Schuman (° 1886 – † 1963)



L'Europe des Six (1951)



1957 Les traités de Rome

Sous l'impulsion de personnalités fortement favorables à l'idée européenne (comme le ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, le Français Jean Monnet, ex-président de la CECA, et Walter Hallstein, secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères), les six pays de la « Petite Europe » signent **les deux traités de Rome** le 25 mars 1957, créant :

- l'**Euratom** pour la mise en commun de la production atomique ;
- le **Marché commun** pour l'ouverture des marchés à tous les secteurs de l'économie.

Ces traités prévoient :

- Une union douanière à l'intérieur de la Communauté.
- L'introduction de taxes communes sur les importations.
- La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.
- Des règles destinées à assurer la loyauté dans la concurrence.
- La coordination des politiques économique, sociale, monétaire et fiscale.
- La construction d'une politique économique commune.

Le Belge Paul-Henri Spaak, qui a présidé le comité préparatoire aux traités de Rome, exprime sa joie lors de la signature des traités, le 25 mars 1957, dans la « Salle des Horaces et des Curiaces », au Capitole :

« Je voudrais essayer de modérer ma joie et de limiter mon enthousiasme, fondés cependant sur ma conviction et mon espoir.

Et pourtant, le 25 mars 1957, si nous parvenons à poursuivre et à achever l'œuvre dont nous consacrons aujourd'hui une étape essentielle, ce sera une des plus grandes dates de l'histoire de l'Europe...

Dans un instant, par nos signatures, le Marché commun et l'Euratom vont naître.



Signature des traités de Rome le 25 mars 1957 par Paul-Henri Spaak et Jean-Charles Snoy et d'Oppuers.

Paul-Henri Spaak (*1899 – †1972)

Walter Hallstein (*1901 – †1982)

Jean Monnet (*1888 – †1979)





Comité préparatoire aux traités de Rome.

Qu'est-ce que cela signifie ? Tant de choses. Et d'abord l'affirmation solennelle d'une solidarité profonde entre six peuples qui, si souvent au cours des temps, se sont trouvés dans des camps opposés, dressés les uns contre les autres sur les champs de bataille et qui maintenant se rejoignent et s'unissent, à travers la richesse de leur diversité, pour la défense d'un même idéal humain... »

Bretton Woods et le FMI

Le 1^{er} juillet 1944, alors que la guerre n'est pas encore terminée, se tient, à l'invitation des États-Unis, une conférence monétaire internationale, dans la ville de Bretton Woods. Les pays participants mettent en place le Fonds monétaire international (FMI) – dont le premier président sera Camille Gutt, l'ancien ministre belge des Finances –, ainsi qu'un nouveau système monétaire international. Celui-ci consiste en une parité fixe entre le dollar et l'or. Les États s'engagent à maintenir leurs cours de change dans une fourchette de fluctuation restreinte par rapport au dollar.

En 1971, la convertibilité du dollar est progressivement abandonnée et on décide par la suite de le laisser fluctuer.

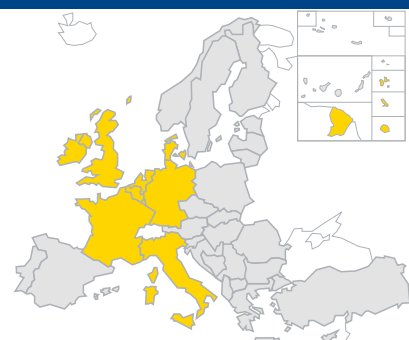


Le « Mount Washington Hotel » à Bretton Woods, lieu de la conférence monétaire.

Camille Gutt (*1884 – †1971)



L'Europe des Neuf (1973)



Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni

1970

Le Plan Werner

À la suite de la conférence de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969, le Conseil des ministres européen charge plusieurs représentants du monde économique de se réunir sous la présidence de Pierre Werner, Premier ministre luxembourgeois de l'époque, afin de réfléchir aux différentes possibilités d'élaboration d'une Union économique et monétaire.

Que préconisent les experts ?

- Une convertibilité totale et irréversible des monnaies.
- L'élimination des marges de fluctuation des cours de change.
- La fixation irrévocable des cours de change.
- La centralisation de la politique monétaire et du crédit.
- L'unification des politiques concernant les marchés des capitaux.
- Des décisions communautaires relatives à l'ensemble des budgets publics.

Le plan insiste également sur la mise en place d'un système communautaire de banques centrales du même type que le « Federal Reserve System » américain.

Le Conseil des ministres, réuni en février et mars 1971, traduit le Plan Werner en une série d'objectifs à atteindre en dix ans :

- Réduction progressive des marges de fluctuation des monnaies.
- Coordination des politiques économiques à court terme.
- Collaboration entre les banques centrales.
- Concours financier à moyen terme (aide financière à chaque pays membre dont la balance des paiements affiche un déficit important).

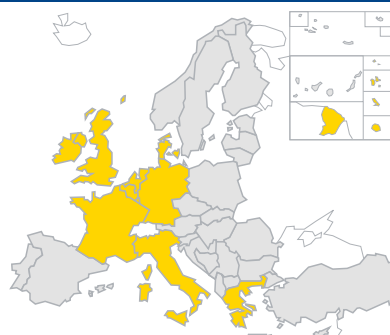
Ces décisions n'ont pu être mises en pratique en raison de la fin de la convertibilité du dollar (1971) et de la première crise pétrolière (1973).

Les pays européens réagissent en effet différemment à la crise économique et à la hausse de l'inflation qui en résulte. Le fameux « serpent monétaire européen » mis en place en 1972, et qui regroupait quelques-unes des monnaies de l'Europe, est loin d'être un succès.

Pierre Werner (*1913 – †2002)



L'Europe des Dix (1981)



Adhésion de la Grèce

1979 _____ Le Système monétaire européen

Sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, et avec l'importante participation du Belge Jacques van Ypersele de Strihou, alors président du Comité monétaire de la Communauté économique européenne (CEE), des discussions débouchent sur un accord lors du sommet de Bruxelles, les 5 et 6 décembre 1978, créant le Système monétaire européen (SME).

Ce SME, qui est lancé en 1979, vise essentiellement à :

- La stabilité des cours de change entre les monnaies.
- La solidarité des pays membres par l'octroi de crédits.

La principale innovation est la création de l'ECU (European Currency Unit).

En quoi consistait l'ECU ?

L'ECU était un « panier » de monnaies européennes dont la composition reflétait la part de chaque pays membre dans la production et les échanges de biens et de services au sein de la Communauté.

La composition de ce panier était fixe mais révisable en cas de nécessité. Fin 1994, elle a été gelée. La valeur de l'ECU variait en fonction de celle des monnaies qui le composaient.

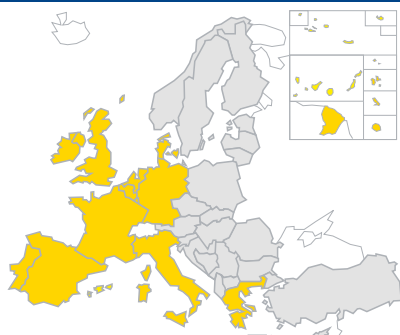
1986 _____ L'Acte unique

C'est en février 1986 que les États membres de la CEE apposent leur signature sur un nouveau traité, appelé Acte unique, donnant une impulsion supplémentaire à la construction communautaire.



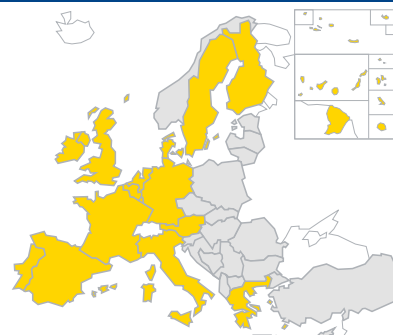
L'Acte unique.

L'Europe des Douze (1986)



Adhésion de l'Espagne et du Portugal

L'Europe des Quinze (1995)



Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède

Le traité contient les dispositions suivantes:

- Achèvement d'un grand marché intérieur permettant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.
- Améliorations institutionnelles grâce au recours, en Conseil des ministres, à la majorité qualifiée, pour l'adoption de la plupart des décisions relatives au marché intérieur; accroissement des pouvoirs de la Commission européenne et du Parlement européen.
- Progression vers une coopération en matière de politique étrangère.



Ce traité est considéré comme une avancée majeure dans la construction européenne. Il ouvre la voie à une union économique et monétaire.

1989 _____ Le Rapport Delors

Le Rapport Delors, présenté en avril 1989, préconise une Union économique et monétaire en trois phases:

1990-1993: préparation du marché unique et du traité de Maastricht.

1994-1998: création de l'Institut monétaire européen (IME), puis de la BCE; convergence des économies et coopération accrue sur le plan monétaire.

1999: introduction d'une monnaie unique européenne.

1992 _____ Le traité de Maastricht

Signé le 7 février 1992, ce traité prévoit entre autres la réalisation d'une union économique et monétaire.

Dans les États membres qui auront prouvé leur bonne santé économique et financière, les monnaies nationales seront remplacées par une monnaie unique.

Jacques Delors (*1925)



Alexandre Lamfalussy (*1929)
Président de l'IME de 1994 à 1997



Wim Duisenberg (*1935 – †2005)
Président de l'IME, puis de la BCE,
de 1998 à 2003



Des critères de convergence tels que la limitation du déficit budgétaire et de la dette publique, ainsi que la stabilité des prix, des taux d'intérêt à long terme et des cours de change sont définis. Dans le traité, la date ultime d'introduction de la monnaie unique est fixée au 1^{er} janvier 1999.



Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992.

1994 _____ L'Institut monétaire européen

L'IME, fondé le 1^{er} janvier 1994, est établi à Francfort. Il est dissous en 1998, lors de la création de la BCE.

Il avait deux tâches principales:

- Stimuler la coopération entre les banques centrales et améliorer la coordination de la politique monétaire.
- Préparer la mise en place du Système européen de banques centrales.

1995 _____ Le sommet de Madrid

Lors du sommet de Madrid des 15 et 16 décembre 1995, les chefs d'État et de gouvernement décident du nom de la monnaie unique: l'euro.

Dans le même temps, le scénario concret de la transition vers l'euro est défini. Il repose sur deux dates charnières:

Le 1^{er} janvier 1999: politique monétaire unique et introduction officielle de l'euro, mais uniquement sous une forme scripturale (chèques, virements, cartes bancaires).

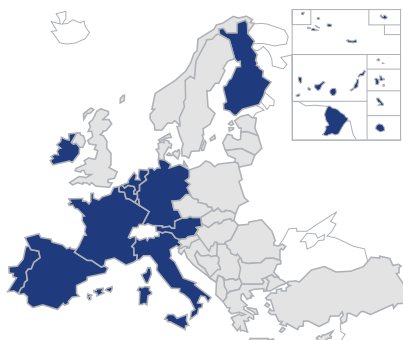
Le 1^{er} janvier 2002: mise en circulation des pièces et des billets en euro.

1998 _____ Le sommet de Bruxelles

C'est un moment crucial dans la progression vers l'euro. À Bruxelles, les chefs d'État et de gouvernement choisissent les pays qui peuvent participer à l'Union monétaire (1-3 mai 1998).

Onze pays, dont la Belgique, vont accéder au premier train de l'euro dès le 1^{er} janvier 1999 et former les pays de la zone euro.

Les onze pays de la zone euro (1999)



Jean-Claude Trichet (*1942)
Président de la BCE de 2003 à 2011



Mario Draghi (*1947)
Président de la BCE depuis 2011



1999

La troisième phase de l'Union économique et monétaire

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro devient la monnaie unique de onze États membres de l'Union européenne. Les cours de change des monnaies participantes sont fixés de manière irrévocable. Les banques centrales de la zone euro, qui, associées à la BCE, constituent l'Eurosystème, mettent en œuvre une politique monétaire unique.

L'euro devient monnaie légale, et les onze monnaies des États participants en sont des subdivisions. Jusqu'en 2001, l'euro n'existe que sous une forme scripturale (chèques, virements, cartes bancaires). Les paiements aux administrations fiscales et sociales peuvent se faire en franc ou en euro, il n'y a ni interdiction ni obligation d'utiliser la monnaie unique.

2001

La Grèce adopte l'euro en janvier 2001 et devient ainsi le douzième État membre de la zone euro.

2008

Chypre et Malte sont les quatorzième et quinzième pays membres de la zone euro.

2002

Le 1^{er} janvier 2002, apparition des pièces et des billets en euro et début du retrait du franc belge. La période de double circulation euro/monnaie nationale s'est terminée en Belgique le 28 février 2002.

2009

La Slovaquie devient le premier pays d'Europe de l'Est à adopter l'euro; seize pays partagent désormais la même monnaie.

2004

Au mois de mai 2004, dix nouveaux pays rejoignent l'Union européenne. En mettant en œuvre l'« acquis communautaire », ces pays s'engagent à adopter la monnaie unique dès qu'ils satisferont aux critères de convergence.

2011

L'Estonie devient le premier des trois pays baltes à adapter l'euro et devient ainsi le dix-septième État membre de la zone euro.

2007

En 2007, la Slovénie est le premier pays d'Europe centrale à rejoindre l'Union monétaire, devenant ainsi le treizième État membre de la zone euro. La Bulgarie et la Roumanie rejoignent l'Union Européenne.

2013

La Croatie rejoint l'Union Européenne

2014

La Lettonie devient le 18^e membre de la Zone Euro. Il s'agit du second pays balte à utiliser l'euro.

L'Europe des Vingt-Huit (2013)



Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède

Les dix-huit pays de la zone euro (2014)



Allemagne
Autriche
Belgique
Chypre
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Lettonie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Portugal
Slovaquie
Slovénie

La longue marche vers l'Union économique et monétaire⁽¹⁾

- 1950** Déclaration Schuman
- 1951** Traité de Paris (CECA) (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas)
- 1957** Traités de Rome (CEE et Euratom)
- 1968** Entrée en vigueur de l'Union douanière
- 1970** Plan Werner
- 1972** Création du « Serpent monétaire européen »
- 1973** Élargissement au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni
- 1979** Création du **Système monétaire européen**
- 1981** Élargissement à la Grèce
- 1985** Livre blanc sur l'achèvement du marché intérieur
- 1986** Élargissement à l'Espagne et au Portugal
- 1986** Acte unique
- 1989** **Rapport Delors**
- 1990** Réunification allemande
- 1990** **1^{re} phase de l'Union économique et monétaire**
(libéralisation des mouvements de capitaux; programmes de convergence)
- 1992** **Traité de Maastricht**
- 1994** **2^e phase de l'Union économique et monétaire**
(interdiction du financement monétaire des pouvoirs publics; création de l'IME; convergence des économies)
- 1995** Élargissement à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède
- 1995** **Conseil européen de Madrid**
(nom de la monnaie unique; calendrier)
- 1997** Traité d'Amsterdam
- 1998** **Pacte de stabilité et de croissance**
- 1998** **Conseil européen de Bruxelles**
(détermination des participants à la zone euro: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal; création de la BCE; annonce des taux de conversion irrévocables)
- 1999** **3^e phase de l'Union économique et monétaire**
(adoption de l'euro; politique monétaire unique)
- 2000** Traité de Nice
- 2001** Participation de la Grèce à la zone euro
- 2002** **Mise en circulation des billets et des pièces en euro et retrait des monnaies nationales**
- 2004** Élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux États: Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie
- 2007** **Participation de la Slovénie à la zone euro.** Élargissement de l'UE à la Bulgarie et à la Roumanie
- 2008** **Participation de Chypre et de Malte à la zone euro**
- 2009** **Participation de la Slovaquie à la zone euro**
- 2009** Ratification du traité de Lisbonne
- 2011** **Participation de l'Estonie à la zone euro**
- 2013** Élargissement de l'Union européenne à la Croatie
- 2014** **Participation de la Lettonie à la zone euro**

(1) Les étapes de l'intégration monétaire sont en caractères gras.

Pour en savoir plus

- Internet : www.ecb.int/euro/intro/html/map.fr.html
www.ecb.int/euro/intro/html/index.fr.html
ec.europa.eu/economy_finance/euro/index_fr.htm
www.bnb.be/doc/ts/publications/wp/wp217EN.pdf
- Fiches d'information : L'Union économique et monétaire, p. 114
Le traité de Maastricht, p. 115
Le pacte de stabilité et de croissance, p. 116